

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Most Diversified Portfolio SICAV - TOBAM Anti-Benchmark Global Equity Fund, un compartiment de Most Diversified Portfolio SICAV

Classe : A, (Capitalisation) LU1067855038

Cette SICAV est gérée par TOBAM (ci-après la « Société de gestion »)

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif d'investissement principal du Fonds est l'exposition aux actions du monde entier via l'application systématique du processus de placement mis au point par la Société de gestion.

Le choix des actions repose sur des modèles quantitatifs et systématiques visant à optimiser le niveau de diversification par rapport à l'indicateur de référence. Ces modèles déterminent le portefeuille modèle optimal, y compris la liste des actions admissibles et leur pondération au sein du portefeuille. Le Fonds ainsi constitué est censé améliorer la structure de portefeuille, entre autres choses, en améliorant l'indice de Sharpe et en réduisant la volatilité.

La progression de la valeur liquidative pourra être comparée à l'indice MSCI Daily TR Net World (dividendes réinvestis). Dans des conditions de marché normales, au moins 90 % des actifs du Fonds sont exposés à des marchés d'actions de la zone euro, y compris des marchés de capitalisation faible, moyenne et grande. Le Fonds pourra investir jusqu'à 100 % de son actif dans des Contrats de différences (CFD) mono-sous-jacents, si les conditions de marché le justifient. Les CFD sont des contrats à terme passés avec une contrepartie et réglés par des versements en numéraire plutôt que par livraison physique d'instruments financiers.

Dans un objectif de diversification, le Fonds pourra investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des fonds de placement immobilier (REIT) et peut détenir jusqu'à 100 % de son actif net en actions ou parts d'Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Il pourra également recourir à des marchés ou actifs différents, et notamment à des instruments dérivés, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille par rapport au risque action et/ou de couvrir le risque de change.

L'horizon de placement minimum recommandé est de plus de cinq ans. Le minimum de souscription initiale par actionnaire est de dix parts. Le Fonds capitalise ses revenus. L'investisseur peut demander à tout moment un rachat de parts, selon les modalités décrites dans le prospectus du Fonds.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du Fonds sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de niveau 5 reflète, par rapport à sa stratégie de placement, la volatilité des marchés sur lesquels le Fonds investit.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Risques liés à la gestion discrétionnaire : La Société de gestion applique les stratégies d'investissement ci-dessus à des fins de diversification du Fonds. Elle ne choisit donc pas nécessairement les actifs les plus rentables.

Risque de change : Il représente le risque d'une baisse du taux de change des investissements en comparaison de la devise de référence du Fonds, ce qui pourrait occasionner une chute de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Le Fonds peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle certaines transactions auraient été effectuées, ce qui déboucherait sur une baisse de sa valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

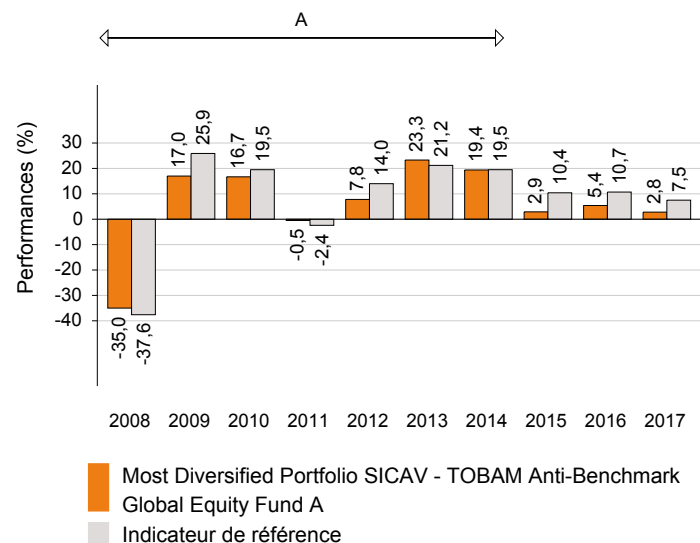
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	1,00 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,40 %
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2017. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter aux parties du prospectus, disponible à l'adresse www.tobam.fr.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les résultats annuels sont calculés déduction faite de tous les frais facturés au Fonds.

Date de création du Fonds : 9 octobre 2014

Date de lancement de la Part : 9 octobre 2014

Devise de référence : Euro.

Indicateur de comparaison : Indice MSCI Daily TR Net World (dividendes réinvestis).

A : Les performances affichées dans le diagramme en bâtons sont les performances passées du Fonds TOBAM Anti-Benchmark Global Equity Fund, qui a fusionné avec le Fonds le 9 octobre 2014. Les performances affichées dans le diagramme ont été réalisées dans le contexte de la gestion d'un OPCVM français ayant la même société de gestion et une politique d'investissement similaire.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank, Luxembourg Branch

Le dernier prospectus, les derniers documents d'informations périodiques réglementaires et toutes autres informations pratiques sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite adressée à la Société de gestion, TOBAM, 49-53 Avenue des Champs Élysées, 75008 Paris, France, ainsi que sur le site internet www.tobam.fr.

Cette SICAV est constituée de compartiments ; son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la Société de gestion. Les actifs de chaque compartiment sont séparés de ceux des autres compartiments de la SICAV.

Les informations relatives aux autres catégories de parts existantes sont disponibles via les mêmes procédures. Le Fonds propose d'autres catégories de parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus. Vous pouvez, sous certaines conditions, convertir l'intégralité ou une partie de vos parts d'un Fonds en parts d'un ou plusieurs autres Fonds. Les informations relatives à la procédure de conversion se trouvent dans le chapitre Conversion de Parts du prospectus.

La valeur liquidative sera fournie sur simple demande faite à la Société de gestion, ainsi que sur le site internet www.tobam.fr.

La Politique de rémunération de la Société de gestion, qui décrit la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés et octroyés, est disponible sur <http://www.tobam.fr/legal/> ou sur demande auprès du siège social de la Société de gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de la Société de gestion, TOBAM, ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Le Fonds est agréé au Luxembourg et surveillé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

La Société de gestion TOBAM est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 février 2018.